



COMMUNIQUÉ
Paris, le 14/06/2021

ZFE, NON AUX ZONES À FORTE EXCLUSION : « 40 MILLIONS D'AUTOMOBILISTES » LANCE UN VASTE PLAN D' ACTIONS POUR LUTTER CONTRE LES ZONES À FAIBLES ÉMISSIONS ET L'OBSOLESCENCE PROGRAMMÉE ET ACCÉLÉRÉE DES VÉHICULES.

Le 4 mai 2021, les Députés ont adopté les dispositions prévues au titre III du projet de loi « *Climat et Résilience* ». L'article 27 de cette partie - intitulée « Se déplacer » - prévoit l'extension de la création des ZFE (pour « zones à faibles émissions ») à toutes les agglomérations de plus de 150 000 habitants dès 2025. Dans ces zones, les véhicules étiquetés Crit'air 3, 4, 5 et ceux non-classés (tous les véhicules antérieurs à 1997) ne seront plus autorisés à circuler dès 2025 ; à terme, les voitures Crit'air 2 seront également interdites à la circulation (dès 2024 à Paris par exemple).

Aujourd'hui, lundi 14 juin 2021, l'association « 40 millions d'automobilistes » dénonce l'adoption par l'Assemblée nationale d'une loi institutionnalisant l'obsolescence programmée et accélérée des véhicules et lance un vaste plan d'actions intitulé [ZFE, Non aux Zones à Forte Exclusion](#) visant à lutter contre cette mesure.

« 40 millions d'automobilistes » entend d'une part alerter les membres du Sénat – qui sont appelés à se prononcer sur le projet de loi « Climat et Résilience » à d'aujourd'hui – sur les dérives de la mesure. D'autre part, l'association déclare qu'elle engagera bien évidemment les recours juridiques nécessaires pour garantir et préserver la mobilité des automobilistes qu'elle représente. Enfin, l'association appelle tous les automobilistes opposés aux interdictions de circulation à envoyer un courrier au Président de la République pour soutenir son action. Tous les détails de l'opération [ZFE, Non aux Zones à Forte Exclusion](#) sont précisés sur le site Internet.

Aucune étude n'a jamais démontré scientifiquement l'efficacité des ZFE sur la réduction des émissions polluantes. Pourtant, cette mesure figurant parmi les propositions de la Convention citoyenne pour le Climat (CCC) est défendue bec et ongles par la ministre de l'Écologie Barbara POMPILI et vient d'être adoptée en première lecture par les Députés.

Les dispositions votées à l'Assemblée nationale impacteront la mobilité quotidienne de près de **7 Français sur 10** dès 2025 : en effet, d'après les chiffres publiés par le ministère de la Transition écologique et solidaire en 2020, on dénombre **16,3 millions de véhicules classés Crit'air 3, 4, 5 ou non classés**, auxquels **il faut ajouter les 9,6 millions de voitures diesel classées Crit'air 2**, qui seront à leur tour exclues des centres-villes. Finalement, **les restrictions de circulation dans les ZFE ne toucheraient pas moins de 25,9 millions de véhicules, soit environ 68% du parc roulant.**

De plus, on rappellera que la récente expérience de la diminution drastique de la circulation routière a démontré que cette mesure n'est pas une solution pertinente pour l'amélioration sensible de la qualité de l'air : une étude d'Airparif publiée en mai 2020 démontre que bien que **la circulation routière en Ile-de-France ait diminué de -77 % en moyenne** sur toute la durée du premier confinement (du 17 mars au 11 mai 2020), **les émissions de particules PM10 et PM2.5 n'ont été réduites que de - 7 %** sur l'ensemble de la période ! Un pic de pollution aux particules fines avait même été mesuré le 28 mars 2020, en plein confinement strict.

Alerter et mobiliser les Sénateurs, qui peuvent encore amender le texte de loi et mettre fin à la surenchère écologiste

Par le jeu du processus législatif, les membres du Sénat reçoivent aujourd'hui le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale dans le cadre du projet de loi « *portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets* ».

« Nous savons maintenant que le texte de loi contiendra cette mesure aberrante qui privera de leur mode de déplacement principal des dizaines de millions de Français, sans leur proposer d'alternative efficace et sans garantie d'un quelconque effet positif sur l'amélioration de la qualité de l'air dans les zones concernées. C'est pourquoi nous adressons aujourd'hui un courrier et un message vidéo aux Sénateurs : eux-seuls désormais peuvent encore stopper le projet d'extension des ZFE en France. Il est donc indispensable qu'ils prennent conscience de tous les enjeux en matière de mobilité, d'équité sociale et de conséquences économiques sur les populations concernées » explique Daniel QUÉRO, dirigeant de « 40 millions d'automobilistes ».

Les interdictions permanentes de circulation dans les agglomérations à certaines catégories de véhicules : une forme d'obsolescence programmée et accélérée des véhicules

La loi n°2015-992 du 17 août 2015 *relative à la transition énergétique pour la croissance verte* a voulu sanctionner certaines pratiques visant à réduire délibérément la durée de vie d'un produit pour en augmenter le taux de remplacement, en créant un délit d'obsolescence programmée.

Pourtant, quelques années plus tard, en interdisant l'usage de véhicules automobiles à moteur thermique dans 45 zones agglomérées à l'horizon 2025 alors qu'il autorise encore actuellement leur mise sur le marché, tout en subventionnant l'achat de véhicules plus récents par le biais de subventions, d'aides financières ou de prêts affectés, l'État planifie la mise à mort de ces biens de consommation et encourage donc cette pratique délictueuse.

« L'article 27 de ce projet de loi va à l'encontre du combat mené contre l'obsolescence programmée depuis ces dernières années. Avec ce dispositif, les automobilistes vont devoir faire l'acquisition d'un nouveau véhicule alors que l'ancien est encore en parfait état de fonctionnement, s'ils ne veulent pas être sujets à une verbalisation récurrente ! À notre sens, ces restrictions de circulation portent une atteinte grave et disproportionnée à des principes garantis par la Constitution, tels que celui de la liberté d'aller et venir de l'automobiliste et le respect de la vie privée » estiment Me Ingrid ATTAL, avocat en droit routier, présidente de la Commission juridique de « 40 millions d'automobilistes » et Vice-présidente de l'association, et Me Jean-Baptiste IOSCA, avocat en droit routier et membre de la Commission juridique de « 40 millions d'automobilistes ».

Les automobilistes français appelés à faire savoir leur désaccord en adressant un courrier au Président de la République

L'extension des ZFE à toutes les grandes et moyennes agglomérations françaises est une proposition émanant du rapport de la Convention citoyenne pour le Climat, cette assemblée composée de 150 citoyens pseudo-représentative de l'opinion majoritaire des Français. Pourtant, cette mesure est largement rejetée par les usagers de la route. L'été dernier, la pétition « Non aux mesures anti-voiture de la CCC » mise en ligne par « 40 millions d'automobiliste » dès l'annonce des propositions de la CCC avait ainsi enregistré plus de 400 000 signatures. Forte de ce soutien massif, l'association était parvenue à faire reculer l'exécutif sur un autre projet particulièrement impopulaire : l'abaissement généralisé de la limitation de vitesse à 110 km/h sur autoroute.

Aussi, l'association appelle une nouvelle fois les automobilistes à soutenir les actions qu'elle met en œuvre et à faire entendre leur voix dans les plus hautes sphères de l'État : « nous demandons à tous les usagers de la route qui seront impactés par les futures mesures d'interdictions de circulation d'adresser un courrier au Président de la République pour lui faire part des conséquences d'une telle mesure sur leurs déplacements quotidiens. Emmanuel MACRON a récemment reconnu l'erreur qu'il avait commise en imposant un alourdissement de la taxe carbone sur les carburants – erreur qui avait conduit tout droit

au mouvement des 'Gilets jaunes' – il est nécessaire qu'il prenne conscience aujourd'hui du fait que l'extension des ZFE dans les modalités prévues par le projet de loi risque de raviver la colère des Français » conclut Pierre CHASSERAY, délégué général de « 40 millions d'automobilistes ».

L'association met un modèle de courrier à disposition des automobilistes qui le souhaitent sur [le site Internet ZFE, Non aux Zones à Forte Exclusion](#). L'envoi d'une lettre au Président de la République est gratuit (pas besoin d'affranchir l'enveloppe).



CONTACT PRESSE :

Port. : 07 78 21 24 47



www.fil-conducteurs.com



@40MA – 40 millions d'automobilistes
@PChasseray – délégué général



www.40millionsdautomobilistes.com



À propos de « 40 millions d'automobilistes » 40 millions d'automobilistes est une association d'intérêt général, porte-parole des automobilistes raisonnables et défenseur de leurs intérêts. Elle est active tant sur le plan national qu'europpéen. Elle intervient dans l'ensemble des débats de fond liés à l'usage de l'automobile face aux grands enjeux sécuritaires et environnementaux, pour adapter et préserver l'automobilité, facteur indispensable à la croissance économique et à la qualité de vie des ménages.
www.40millionsdautomobilistes.com